



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions libérales : montant des pensions

Question écrite n° 79238

Texte de la question

M. Dino Cinieri attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les inquiétudes rencontrées par les allocataires d'un des trois régimes de retraite des médecins, l'allocation supplémentaire vieillesse. En effet ceux-ci craignant une baisse de la valeur du point de moins 30 à 40 % d'ici à 2023 qui s'ajoutent aux moins 12 % déjà appliqués depuis 1999 tiennent à rappeler que la retraite ASV représente actuellement 39 % de la retraite totale des médecins retraités et 31 % de celle des veuves. Dans ce contexte il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement en la circonstance.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79238

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2005, page 11001